

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022 à 20 H 00

CONVOICATIONS DU 14 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives et virements de crédits
- Demande de subvention au titre du F.D.I., exercice 2022 – Réfection voirie communale, programme 2022
- Nouvelle demande D.S.I.L. 2022 – Part « Rénovation énergétique » d'aide financière pour travaux de rénovation et d'isolation thermique des salles associatives
- Délégué et suppléant GIP Recia – PrimoT
- Déclassement d'une partie du chemin rural n°145 dite de la Grande Jalonnaire
- Travaux, projets- Etat d'avancement
- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 24 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**,

Étaient présents : Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Emilie DAVIGNON

Absents excusés : Mme Laëtitia RAINOT VALLEE (pouvoir à Emilie DAVIGNON), Patricia HUET et Mme Aurélie LACROIX.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. **Laurent PIAUD** a été élu secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 13 décembre 2021, les membres du conseil municipal sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Décisions modificatives et virements de crédits

Point abordé lors du conseil municipal mais non réalisé, puisque les décisions modificatives étaient possibles jusqu'au 21 janvier 2022, le conseil municipal étant prévu le 24 janvier 2022, il faudra donc prévoir les crédits suffisants et les reporter lors de la création du budget 2022.

Demande de subvention au titre du F.D.I., exercice 2022 – Réfection voirie communale, programme 2022

Nicolas LIGNEAU, prend la parole et explique qu'un chiffrage estimatif a été demandé pour la réfection des voies communales pour un montant prévisionnel estimatif de 63.438,58 € H.T. soit 76.126,30 € T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (Projet local – voirie) auprès de M. le Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

* Subvention F.D.I. – 30 % :	22.837, 89 €
* Autofinancement (dont TVA):	53.288, 41 €
TOTAL (montant des travaux T.T.C.)	76.126, 30

Ces travaux connaîtront un début d'exécution fin du premier semestre 2022 et devraient durer un mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet de réalisation des travaux évoqués ci-dessus.

Nouvelle demande D.S.I.L. 2022 – Part « Rénovation énergétique » d'aide financière pour travaux de rénovation et d'isolation thermique des salles associatives

Madame le Maire informe que le coût estimatif pour la rénovation des salles associatives s'élève à un montant prévisionnel de **146.350,00 € H.T.** soit 175.620€ T.T.C.

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention auprès de Mme la Préfète d'Eure et Loir au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**D.E.T.R.**) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**D.S.I.L.**)

Il précise qu'une demande de subvention a été acceptée par M. le Président du Conseil Départemental, au titre du F.D.I. pour cette réalisation.

Ces travaux connaîtront un début d'exécution le deuxième semestre 2022 et devraient durer deux mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet de réalisation des travaux énumérés ci-dessus.

Délégué et suppléant GIP Recia – PrimoT

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'ENT PrimoT et qu'il s'agit d'un outil facilitant la communication entre les enseignants, les élèves et leurs parents, sur divers domaines de façon collective ou individuelle (cours, absences, évaluations, consignes particulières par exemple).

Pour représenter la Collectivité au sein du groupement, il est proposé de désigner :

- Madame **Céline Saint Lo** en qualité de titulaire
- Et Madame **Emilie DAVIGNON** en qualité de suppléante.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions.

Déclassement d'une partie du chemin rural n°145 dite de la Grande Jalonnière

Suite au compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021, des personnes sont venues informer la mairie que la succession n'était pas totalement terminée.

Le conseil municipal décide de mettre en suspend la décision de déclasser une partie du chemin rural n°145, le temps que la succession soit totalement finalisée.

Activités pédagogiques année scolaire 2021-2022 – Attribution d'une subvention au pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre

Madame le Maire informe le conseil municipal que les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre ont prévu de participer à une classe découverte du 4 au 8 avril 2022 au Domaine équestre de Chevillon (l'Yonne -89) ;

Comme pour l'année 2020 (délibération n°19-77 du 09/12/2019), Madame le Maire propose de verser une subvention à hauteur de **1,60 €/habitant** (population totale au 1er janvier 2022).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire du pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre pour l'année scolaire 2021-2022, à raison d'**1,60 € par habitant**, population totale (soit 1189 hbts au 1er janvier 2022), en vue de participer financièrement à la classe découverte.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2022 la somme de **1902.40 € à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »**

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Travaux, projets- Etat d'avancement

La fibre : Mme le Maire informe qu'un compte rendu a été envoyé à la mairie pour annoncer que 85% du réseau fibre a été déployé sur le réseau Eurélien. Ce qui représente environ 605 locaux/résidences qui peuvent bénéficier de la fibre au 1^{er} janvier 2022.

La commercialisation pourrait commencer début février 2022, les opérateurs pourront se positionner sur le réseau déployé. Les habitants peuvent donc appeler leur opérateur pour savoir s'ils sont éligibles à la fibre ou non.

Boulangerie : La notice technique du four ne correspondait pas au four à granulés prévu, il a donc fallu redemander auprès du fournisseur les éléments nécessaires à son installation.

Salles associatives : les consultations pour les coordonnateurs SPS et contrôle technique seront faites début février.

Décorations de Noël : Un devis va être demandé pour l'achat de guirlandes de Noël, pour remplacer les guirlandes usées qui sont accrochées aux luminaires. Ainsi la commande sera faite hors saison pour pouvoir bénéficier de tarifs avantageux et pouvoir anticiper les réparations.

Fleurissement : La date du 25 février 2022 a été retenue pour réunir la commission « gestion des bâtiments, biens et espaces communaux », pour anticiper l'achat des plantes estivales 2022.

Madame le Maire rappelle que lors de la cérémonie des vœux habituellement il est aussi récompensé les personnes ayant participé aux maisons fleuries. La cérémonie n'ayant pas eu lieu il faudra remettre les récompenses aux participants.

Informations et questions diverses

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'un courrier avait été envoyé à toutes les communes hors groupement scolaire ayant des enfants scolarisés à l'école des Sorbiers, pour participer aux frais de gestion de l'école. Le conseil municipal de Frazé a répondu favorablement à notre demande puisqu'il participera à hauteur de 560.30€.

La prochaine séance était prévue le 28 février
mais elle fût repoussée au **7 mars 2022 à 20h00**

Séance levée à 22h10